



- présentation au conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2015 –  
- *consultation écrite du 16 décembre 2015* -

## **RESOLUTION CA n°45-2015** **BUDGET INITIAL 2016**

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

vu les articles 175, 176 et 177 du décret numéro 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

décide :

- **article 1 :**

Le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 73,50 emplois équivalents temps plein sous plafond et aucun emploi équivalent temps plein hors plafond,
- 76,50 emplois équivalents temps plein travaillé sous plafond et aucun emploi équivalent temps plein travaillé hors plafond,
- 7 186 000,00 € d'autorisations d'engagement suivantes dont :
  - 4 610 000,00 € pour les dépenses de personnel,
  - 1 550 000,00 € pour les dépenses de fonctionnement,
  - 526 000,00 € pour les dépenses d'intervention,
  - 500 000,00 € pour les dépenses d'investissement,
- 7 036 000,00 € de crédits de paiement dont :
  - 4 610 000,00 € pour les dépenses de personnel,
  - 1 400 000,00 € pour les dépenses de fonctionnement,
  - 526 000,00 € pour les dépenses d'intervention,
  - 500 000,00 € pour les dépenses d'investissement,

..1..

- **article 2 :**

Le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 50 947,67 € de variation de trésorerie,
- 250 000,00 € de capacité d'autofinancement,
- - 250 000,00 € de variation de fonds de roulement.

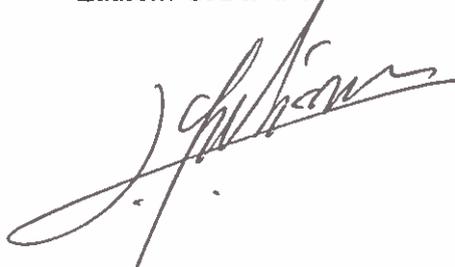
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 21 décembre 2015.

Le Président,

Laurent GRANDSIMON



Le Directeur,

Gilles PERRON



*délibération adoptée au titre d'une consultation écrite  
des membres du conseil d'administration engagée le 16 décembre 2015  
par voie dématérialisée*